

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-12/56C

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°3/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	25
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	21		Abstention :	-

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Catherine JOURDA, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Louis TORRES, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Thérèse BADOSA, donne procuration à Pierre ROGE
Claudette DELORY donne procuration à Thierry DEL POSO
Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Frédéric BERLIAT
Nolenn GUIGUEN donne procuration à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Josette BOTELLA, Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Pascale GUICHARD, Claudette GUIRAUD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 27 novembre 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2019 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative n°3/2019 est présenté et discuté

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- ↳ **ADOPTER** la décision modificative n°3/2019 telle que présentée ;
- ↳ **DIRE QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;
- ↳ **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20191204-2019-12-56C-DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019